

N° D'ORDRE : 2023-068

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 20**Pouvoirs : 08**Excusé : 01**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 28**Date de convocation : 17 mai 2023*

SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme SAUQUET Adeline - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h55)

Pouvoir : M. MARIN Michel donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Excusé : M. SAUVAT Sébastien.

Absent :

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

11. SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 DE REVISION TRIMESTRIELLE : « ACCORD-CADRE DE FOURNITURES DE MATERIAUX, DE MATERIELS ET D'EQUIPEMENTS POUR LES SERVICES TECHNIQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

PJ : Avenant n°2 avec la SAS FOUSSIER.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que la SAS FOUSSIER, titulaire des lots n° 14-T15 « Serrurerie et contrôle d'accès », n°15-T16 « Visserie, boulons et fixations », et n° 16-T17 « Quincaillerie et menuiserie de porte », souhaite mettre en application la clause de « revoyure » trimestrielle prévue à l'article 2 de l'avenant n° 1 qui été entériné en janvier 2023. Ayant subi de nouvelles hausses tarifaires de la part de ses principaux fournisseurs, elle souhaite poursuivre l'exécution du marché avec une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel.

Par conséquent, il est proposé au Conseil la mise en place d'un avenant n° 2 qui a pour objectif d'entériner une révision des prix trimestrielle n° 2 du BPU contractuel, couvrant la période AVRIL / MAI / JUIN 2023.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer un avenant n° 2 pour les lots n° 14-T15, n°15-T16, n° 16-T17 avec la SAS FOUSSIER, sise ZAC du Monne, rue du Châtelet, 72700 ALLONNES.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 31 mai 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT